

## **Commune de Veyrier**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 21 mai 2024 à 19h30**

Salle du Conseil municipal

- Sont présents : M. A. PAUTEX, Président  
Mmes A. BATARDON, M. BARRAS, G. BISSON, M. CHERBULIEZ,  
M. BESSAT-MACCHI, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT,  
C.-F. MATTHEY, Conseillères municipales
- MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, A. BERNEY, C. BUCHWALDER,  
O. DUC, J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON,  
S. KAPANCI,, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER,  
F. SCHOCH, et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux
- Sont excusés : Mme F. MAYE, Conseillère municipale  
M. S. LUISIER, Conseiller municipal
- Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente  
M. J.-M. MARTIN, Vice-président  
M. C. ROBERT, Membre  
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale  
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Comptes 2023 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 14 mai 2024 – Délibération.
5. Comptes 2023 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses" – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 14 mai 2024 – Délibération.
6. Comptes communaux 2023 – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 14 mai 2024 – Délibération.
7. Propositions du Conseil administratif.
8. Propositions des Conseillers municipaux.
  - a) Pour la création d'une vraie zone de dépose minute pour la gare Léman Express du Bachet – projet de résolution.
  - b) Pour un aménagement provisoire de la parcelle 5209 – projet de motion.
9. Questions et divers.
10. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

**Le président** ouvre la séance.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024.**

**Le président** indique que les membres de ce Conseil ont reçu une correction demandée par Mme DESARDOUIN au procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 concernant son échange avec M. HUTZLI. Cette correction sera incluse dans le procès-verbal final.

**Mme GAUTROT** souhaite que les propos suivants soient ajoutés à sa déclaration figurant en page 4 : «les Vert'libéraux sont intéressés par cette résolution et vont la soutenir».

*Le procès-verbal est accepté à 18 oui, 3 abstentions et 1 non.*

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

*Il n'y a pas de communication.*

### **3. Communications du Conseil administratif.**

**Mme TAGLIABUE** annonce les prochaines manifestations, soit le vernissage du piano en libre-service qui se déroulera le jeudi 6 juin à 18h, avec Claire Isperian et Antoine Gilliéron. Ils joueront « Fantaisie en Fa mineur » de Schubert, une pièce musicale à quatre mains et une verrée sera ensuite offerte au public. Le piano, installé sur le parvis de l'église de Veyrier, sera en libre-service du jeudi 6 au 23 juin. Une représentation théâtrale en plein air des Diablogues, en collaboration avec le Théâtre de Carouge, se tiendra le 13 juin à 20h, sur l'esplanade de l'ancienne salle communale. Cette soirée est gratuite, mais sur réservation. La manifestation Bourgeons en Fête, qui réunit concerts, théâtre, marchés, restauration et ateliers sur le développement durable, se déroulera du 24 au 26 mai, à l'esplanade et à l'ancienne salle communale. Un programme détaillé est téléchargeable sur le site de la commune et l'entrée est gratuite. De plus, l'inauguration de la Fontaine de César et le spectacle qui suivra se tiendront le 1<sup>er</sup> juin dès 16h. Les membres de ce Conseil ont reçu une invitation à laquelle ils doivent répondre. Sa dernière information concerne la constitution du bureau du Conseil administratif pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025. M. MARTIN sera Maire, M. ROBERT Vice-président et elle-même sera membre de ce Conseil.

**M. MARTIN** présente quelques chiffres 2023 concernant les infractions principales au code pénal, ainsi que les variations entre 2022 et 2023. Il convient de poser un regard nuancé sur la criminalité à Veyrier. Dans la catégorie des infractions à l'intégrité corporelle, une légère hausse des voies de fait et des lésions corporelles simples est à noter (20 infractions). Il y a une augmentation globale de 19% entre 2022 et 2023 des infractions au patrimoine. Il s'agit de divers types de vols, à l'exception des vols de voiture. Les vols par effraction ont connu une hausse significative de 35%, avec 77 cas recensés. Les dommages à la propriété ont également augmenté de 40% et

totalisent 67 cas. Ces chiffres doivent être nuancés en comparant avec les statistiques précédentes le COVID. En effet, en 2018 le nombre de vols par effraction s'élevait à 114 cas. En 2019, 101 cas ont été recensés. De plus, les vols sur les chantiers, ainsi que les effractions dans les boxes de voitures et abris de jardins incluant de nombreux vols de cycles ont eu un impact négatif sur ces statistiques et ont gonflé les chiffres globaux. Les statistiques des cambriolages de janvier, février et juillet 2023 sont plus élevées qu'en 2022. Contrairement à 2022, décembre 2023 a été l'un des mois les plus calmes. Les villas sont les plus ciblées, mais une diminution notable des vols à l'astuce est à noter ainsi qu'une forte diminution des infractions liées à l'intégrité sexuelle et une baisse des vols de voiture, qui s'élevaient à 90 cas en 2022 contre 79 en 2023. Ces éléments pourront être discutés en détails, lors d'une prochaine commission des finances, sécurité et administration.

En vue de cette discussion, **Mme CHERBULIEZ** demande si les cas de criminalité qui recoupent plusieurs infractions sont comptabilisés comme un ou plusieurs cas et quand ont lieu les infractions.

Concernant l'intervention de Mme GAUTROT lors du Conseil municipal précédent en lien avec l'installation d'un miroir à l'intersection de la Route de Veyrier et du Chemin de Pinchat, **M. MARTIN** précise que l'axe principal de circulation soit la Route de Veyrier relève de la compétence cantonale et que l'installation d'un miroir de sécurité concernerait principalement cette route. Un miroir pourrait être envisagé sur le trottoir, au début du Chemin de Pinchat, car celui-ci relève du domaine public communal. Une demande préalable à l'OCT serait néanmoins nécessaire. Pour anticiper la décision de l'OCT, le service de la Police municipale a examiné l'influence positive et négative d'une telle installation. Il se trouve qu'un miroir pourrait avoir une influence négative sur le comportement des automobilistes au niveau de la bande d'arrêt (en provenance de la Route de Veyrier pour tourner sur le Chemin de Pinchat). Cette bande oblige les automobilistes à porter toute l'attention nécessaire, à gauche comme à droite, avant de s'engager et un miroir pourrait augmenter le risque d'accidents. Une demande peut être formulée auprès de l'OCT, mais le Conseil administratif estime que le démarrage imminent des travaux de la DD2, sur le Chemin de Pinchat, entraînera une modification du carrefour et un dédoublement de la route, dès le début du chemin de Pinchat. Ce point de sécurité pourra alors être repris en fonction de la signalisation prévue à cet endroit.

**M. ROBERT** indique que Veyrier est particulièrement concernée par l'accroissement des moustiques tigres et que les autorités cantonales ont décrit les mesures à prendre par les particuliers pour empêcher ou limiter leur développement. Les informations nécessaires figurent sur le site internet de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et le site de la commune y renvoie. Néanmoins, en plus de ces mesures de prévention visant à éviter la constitution de milieux propices au développement de ces moustiques, le canton préconise des traitements réguliers des lieux où l'eau stagne et où ces insectes peuvent pondre leurs œufs, tels que les bouches d'évacuation d'eau claire. Un larvicide spécifique, à base d'une bactérie, est donc disponible et existe sous forme de granulés à longue durée d'action, réservé aux professionnels, et sous forme liquide à rémanence plus courte, pour les particuliers. Les traitements doivent s'échelonner de mai à septembre, période de reproduction des moustiques tigres. Le produit en granulés doit être versé dans les bouches d'évacuation toutes les 8 semaines et le produit liquide nécessite une utilisation

hebdomadaire. En principe, il appartient aux propriétaires des terrains ou équipements à traiter de prendre les mesures nécessaires, mais, afin de garantir une plus grande efficacité du traitement sur l'ensemble de la commune, Veyrier l'appliquera dans toutes les bouches d'évacuation d'eaux pluviales situées sur les voiries publiques et privées. Toutefois, les propriétaires devront prendre les mesures de prévention nécessaires et traiter leurs bouches de récolte d'eau de pluie sur leur terrain avec le larvicide destiné au public.

**Mme BESSAT-MACCHI** demande quels sont les effets secondaires de ces traitements.

**M. ROBERT** répond qu'il se réfère aux autorités qui ont homologué le produit et à la position de l'OCAN en la matière. Les bactéries qui constituent ce produit ont pour unique effet de tuer les larves des diptères, là où le produit est déposé. N'étant pas chimique, il n'est pas toxique sur d'autres espèces d'insectes et les insectes et animaux qui se nourrissent des moustiques tigres ne seront pas touchés. Ce produit ne pose donc pas de problème pour la santé des mammifères.

#### **4. Comptes 2023 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 14 mai 2024 – Délibération.**

**M. DUC** indique que, lors de la commission des finances, sécurité et administration, le président de la FIVV a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées concernant les finances et les futurs logements des Grands-Esserts. Les membres de cette commission le remercient chaleureusement pour son travail et le groupe PLR acceptera les comptes.

*Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté par 21 oui et 1 abstention.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée par 21 oui et 1 abstention.*

#### **5. Comptes 2023 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses" – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 14 mai 2024 – Délibération.**

**M. MONNAT** indique que le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2023 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses". Les comptes présentés font état d'un excédent de charges de près de CHF 200'000 dû à des rénovations conséquentes effectuées l'année dernière et comptabilisées dans leur entièreté sur l'exercice 2023. Les encaissements de loyers sont également à la hausse. Toutefois, ils notent que toutes les charges, extraordinaires ou récurrentes, sont comptabilisées dans le compte «Charges de biens et services et autres charges d'exploitation» et il est donc difficile de les interpréter. Il en va de même pour les produits qui sont comptabilisés dans «Revenus financiers», qu'il s'agisse d'un résultat

extraordinaire causé par la réévaluation du bâtiment, comme en 2022, ou l'encaissement mensuel des loyers. Heureusement que le rapport de l'auditeur permet d'y voir plus clair. Ils proposent de voter ces comptes, mais demandent qu'ils soient présentés de manière plus claire et transparente à l'avenir.

**Mme GAUTROT** déclare, qu'après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision de la société fiduciaire SFER et du rapport de la commission des finances, sécurité et administration, les Vert'libéraux approuvent les comptes de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées "Les Rasses", le rapport de la commission et la délibération.

**M. SCHOCH** indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du rapport sur les comptes 2023 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses", qu'il remercie les membres de la Fondation et approuve les comptes 2023.

*Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité — 22 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

## **6. Comptes communaux 2023 – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 14 mai 2024 – Délibération.**

**Mme BESSAT-MACCHI** remercie l'administration pour la tenue des comptes et le Conseil administratif pour sa clarté et sa précision. Toutes les réponses ont été fournies et le groupe Socialistes-Vert.e.s acceptera les comptes 2023.

**Mme DESARDOUIN** remarque le travail exceptionnel fourni pour les comptes communaux et salue toutes les instances qui ont contribué à ce résultat. Après avoir pris connaissance de l'explication des auditeurs et du rapport de la commission des finances, sécurité et administration, elle se rallie à celle-ci et approuve les comptes annuels 2023 dans leur intégralité et les crédits supplémentaires.

**M. MONNAT** indique que le groupe PLR remercie l'administration pour la bonne gestion de ses dépenses. Il ressort des comptes 2023 que CHF 2.2 mios ont été économisés sur le budget voté. Des revenus supérieurs aux attentes, s'élevant à CHF 1.6 mio, ont permis à Veyrier de dégager un cash-flow opérationnel net, à savoir la différence entre les entrées et sorties de liquidités, de CHF 7.6 mios en 2023 contre CHF 6.6 mios en 2022. La commune a ainsi autofinancé la totalité des CHF 6.1 mios d'investissements consentis l'année dernière, en particulier les investissements immobiliers, et a diminué son endettement de CHF 5 mios. Les Veyrites peuvent dormir sur leurs deux oreilles, Veyrier va bien et est prudemment géré. En 2023, les rentrées fiscales ont, comme d'habitude, surpris à la hausse, grâce aux revenus des entreprises. Ces bénéfiques seront distribués, en 2024, aux salariés et actionnaires et cela aura un effet positif sur les rentrées fiscales des personnes physiques. Ils sont donc d'avis qu'il est urgent de voir l'effet de la baisse de la fiscalité communale en

2024 et les conséquences de la baisse de l'imposition cantonale, qui doit encore être approuvée par les Genevois, sur les comptes communaux en 2025. Ils remercient l'équipe en charge des finances communales pour l'excellence de son travail et la clarté des documents produits. Les comptes, comme la fondue, ont besoin d'un temps de préparation pour être plus digestes et le trop et le trop peu sont les ennemis du mélange parfait. Ces prochaines années, ils seront attentifs à ce que l'équilibre soit maintenu entre des dépenses bien maîtrisées et une imposition supportable. Ils proposent d'accepter les comptes communaux 2023.

**M. ZUFFEREY** indique que les Verts'libéraux n'ont rien à ajouter aux points mentionnés lors de la dernière séance et approuvent les comptes 2023. Ils remercient M. GÄMPERLE pour le rapport de la commission des finances, sécurité et administration et l'administration pour la qualité du travail fourni dans la présentation des comptes.

**M. SCHOCH** déclare que le groupe Veyrier-Ensemble salue et félicite le Conseil administratif ainsi que l'administration communale pour l'excellente tenue des comptes 2023. Suite à la lecture du rapport complet de la commission des finances, sécurité et administration et aux éléments communiqués lors de ladite commission, ils valident les comptes 2023.

**M. MÜLLER** indique, qu'après avoir entendu les propos du représentant de la fiduciaire auditant les comptes, après avoir lu les rapports de celle-ci et après avoir épiluché attentivement les comptes 2023 en commission, le groupe Le Centre n'a pas d'autres remarques à formuler. Ils proposent d'accepter les comptes 2023 sans réserve et de voter la délibération. Ils remercient toutes les personnes qui ont œuvré aux différentes présentations et soulignent la clarté des documents.

*Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité — 22 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

Au nom du Conseil administratif, **M. MARTIN** remercie les membres du Conseil municipal pour leur vote et transmettra les commentaires sur la qualité des documents aux personnes concernées. Il retient également les commentaires de M. MONNAT pour ce qui concerne le budget 2025.

## **7. Propositions du Conseil administratif.**

*Pas de proposition.*

## **8. Propositions des Conseillers municipaux.**

### **a) Pour la création d'une vraie zone de dépose minute pour la gare Léman Express du Bachet – projet de résolution.**

**M. MONNAT** informe, au nom du rédacteur de cette résolution, M. PAUTEX qui en tant que Président du Conseil municipal ne peut prendre parole, que le groupe PLR remercie les partis, les mouvements politiques et Mme DESARDOUIN d'avoir cosigné ce projet de résolution en faveur d'une vraie zone de dépose minute et d'emplacements de parking pour les deux-roues à la gare du Léman Express du Bachet. Ils sont persuadés que cette résolution aura ainsi plus d'impact auprès du Conseil d'État et renforcera la motion déposée par M. SAUDAN, député au Grand Conseil. Ils proposent donc d'accepter cette résolution et de l'envoyer au bureau du Conseil municipal pour traitement.

**M. KAPANCI** indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du projet de résolution proposé par le groupe PLR, pour la création d'une vraie zone de dépose minute pour la gare Léman Express du Bachet. Après discussion des différents points du projet de résolution, ils l'ont acceptée et cosignée. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

**M. MESOT** remarque que le groupe Socialistes-Verts a débattu de cette résolution. Ils la soutiennent et demandent son vote immédiat. Néanmoins, bien qu'ils soient sensibles aux personnes à mobilité réduite et au fait qu'une zone de dépose minute manque, ils ne veulent pas que cette motion pousse aux déplacements individuels plutôt qu'à l'utilisation des transports publics.

**Mme DESARDOUIN** déclare qu'en considérant tous les avantages du Léman Express pour ses utilisateurs et la difficulté d'accès soulignée par la motion du Grand Conseil, on ne peut que se rallier à cette noble cause, afin de mettre en place une zone de dépose minute pour la gare Léman Express du Bachet. Elle entre donc en matière et demande le vote immédiat.

**Mme GAUTROT** indique que les Vert'Libéraux soutiennent la création d'une zone de dépose minute pour la gare Léman Express du Bachet, qui permettra aux utilisateurs d'être déposés sans trop d'inconvénients. Ils saluent cette importante initiative proposée par M. SAUDAN, député au Grand Conseil, et espèrent qu'elle sera réalisée rapidement. Ils acceptent la résolution et demandent son vote immédiat.

**M. HUTZLI** informe que le groupe Le Centre soutiendra cette résolution. Les points soulevés par M. SAUDAN sont intéressants et il convient d'y répondre. Ils sont toutefois sceptiques quant à l'impact que Veyrier pourrait avoir auprès de l'État et l'office cantonal des transports quant à une entrée en matière de cette résolution. Néanmoins, ils la soutiennent et la voteront.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

*Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 22 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de résolution.

*La résolution est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

**b) Pour un aménagement provisoire de la parcelle 5209 – projet de motion.**

**Mme BATARDON** remarque que la parcelle 5209 a déjà fait l'objet de diverses motions, car elle est l'unique bien foncier de Veyrier. La première a été déposée en 2017 par le groupe Veyrier-Ensemble et a été cosignée par le groupe socialiste. Ce sujet est toujours au cœur des préoccupations de leur groupe et, pour faire suite au projet de modification de zone, ainsi qu'à l'abandon de l'implantation de containers, ils ont réfléchi à un aménagement provisoire de cette parcelle. Située aux abords du village, à proximité du terrain de football et de l'école, cette parcelle de près de 5'000 m<sup>2</sup> devrait offrir un attrait visuel accueillant et être utile à la population. Les démarches d'un déclassement de zone prennent de nombreuses années et il faut faire preuve d'adaptation et d'innovation. Dans l'attente de son aménagement définitif, il semble judicieux que cette parcelle soit mise à la disposition des habitants et qu'elle devienne un lieu de détente et d'activités sportives. Un tel aménagement offrirait aux Veyrites un lieu agréable et propice au bien-être. Ils encouragent l'entrée en matière et le renvoi de cette motion en commission des constructions, afin que tous les groupes puissent en débattre.

**M. HUTZLI** déclare être surpris par cette motion, car une sous-commission avait été précédemment mobilisée pour trouver une solution à la parcelle 5209. Elle a été le sujet de trois soirées, de plusieurs discussions et d'un rapport. Il n'est pas contre cette proposition, mais s'étonne d'apprendre, ce soir, que l'installation de containers provisoires est abandonnée. En effet, suite aux discussions en sous-commission, la parcelle 5209 devait servir de zone tampon, pour pouvoir procéder aux travaux de l'ancienne salle communale et de l'école Rose. Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière et le renvoi en commission des constructions, mais souhaite des éclaircissements et indique que ce projet aurait pu être développé en sous-commission, s'il avait été proposé avant.

**M. ROBERT** répond que l'utilisation de cette parcelle comme zone tampon pour permettre l'aménagement du périmètre de la salle communale et l'agrandissement de l'école Rose n'a jamais été présenté au Conseil municipal. Cela a été présenté dans les commissions des constructions et d'aménagement du territoire et environnement, mais pas en sous-commission. Cette décision, qui remonte à l'automne dernier, est récente. L'administration souhaitait faire des délocalisations, pour permettre les travaux à l'école Rose, la création de places de crèche et pour permettre au centre de loisirs de continuer ses activités. Or, l'État a modifié les conditions d'installation des containers. Même provisoires, ceux-ci doivent répondre aux normes THPE. Comme aucun container de ce type n'existe sur le marché, il fallait les modifier pour les rendre conformes à la législation. Ce coût dépassait de manière trop importante le budget et l'administration a renoncé à ce projet. Cela a été communiqué en commission. Il sera possible de discuter de cette parcelle lorsque les projets la concernant seront présentés aux membres de ce Conseil.

**M. HUTZLI** remarque qu'il était question de faire de cette parcelle une zone tampon et qu'un rapport avait été rédigé en ce sens.



**M. ROBERT** répond par l'affirmative et ajoute que cela n'enlève rien au travail effectué par la sous-commission, car celle-ci devait trouver une solution à cette parcelle, qu'elle soit utilisée ou pas, après la modification de zone.

**Mme TAGLIABUE** ajoute que le prix des containers a été abordé au Conseil municipal de février, bien qu'il n'ait pas été fait mention de la parcelle 5209. Comme le coût des containers était trop important, l'idée avait été abandonnée. Elle se souvient avoir indiqué qu'un bâtiment scolaire provisoire de 80 m<sup>2</sup> coûtait CHF 1 mio.

**Mme MATTHEY** indique que le groupe PLR n'est pas contre un aménagement provisoire de la parcelle 5209. Ce sujet est récurrent ces dernières années et ils pensent que le changement de zone de 5 à 4A, accepté par le Conseil municipal, induit que ses membres débattent à nouveau des potentiels aménagements de cette parcelle. Pour pouvoir se prononcer, il faut encore identifier clairement les désirs et besoins de la commune. C'est pourquoi, ils acceptent l'entrée en matière et proposent un renvoi en commission des constructions.

**Mme DESARDOUIN** est interpellée par cette motion, car les membres de ce Conseil ont accepté, à l'unanimité, que la parcelle 5209 passe en zone 4B. Le processus sera long et coûteux, mais c'est le prix à payer pour un résultat efficace et optimum. Elle souligne que le Conseil administratif a fait son possible pour que Veyrier soit riche en lieux de détente et d'activités sportives. En effet, la commune dispose du centre sportif du Grand-Donzel, un lieu de rencontre qui offre un épanouissement sécurisé, accompagné de différentes activités, d'un parc pour enfants et d'un restaurant. Des balades régulières dans les forêts luxuriantes de Veyrier renforcent les défenses immunitaires. Un axe de mobilité douce est disponible au Chemin des Rasses et au Bois-Gourmand. Elle espère que celui-ci ne sera pas modifié et demande que les Veyrites puissent profiter des bienfaits de la nature. Elle comprend qu'à l'approche de la période électorale, l'inspiration est à son comble. Pour sa part, elle gardera son cap et ira là où il faudra, sans perdre son fil directeur. Fort heureusement, les habitants de Veyrier ont la grande qualité d'être patients, surtout lorsqu'un projet tel que la transformation de la parcelle 5209 fait sens et est cohérent. Dans ce cas de figure, elle s'abstiendra, afin d'être en accord avec elle-même et pour ne pas cautionner un tel désordre. Néanmoins, elle ne sous-estime pas le travail des auteurs de la motion et est sûre que le projet aurait gagné en clarté en commission d'aménagement du territoire et environnement.

**M. MESOT** indique avoir eu la chance de faire partie de la sous-commission traitant de la parcelle 5209. Lorsque le projet de faire une zone tampon a été abandonné, il a remarqué qu'il serait intéressant d'aménager cette parcelle pour la jeunesse. Il est donc heureux de la proposition du groupe Veyrier-Ensemble. Le groupe Socialistes-Vert.e.s la soutient et demande son renvoi en commission des constructions. Mais ils souhaitent que la commune ne soit pas modeste sur le budget de cet aménagement, car, même provisoires, la population a le droit à de beaux aménagements. Ce sera également l'occasion d'aménager le chemin derrière l'école de Grand Salève, en direction de la parcelle 5209, pour en faire un lieu de rencontre dans lequel les personnes à mobilité réduite pourront se déplacer et se reposer.

**Mme GAUTROT** indique que les Vert'libéraux ont lu avec intérêt cette proposition. Ils acceptent l'entrée en matière et son renvoi en commission d'aménagement du

territoire et environnement, soit là où le sujet a été initialement traité. En effet, ils ne comprennent pas pourquoi cette proposition devrait être renvoyée en commission des constructions. Elle a fait partie de la sous-commission chargée de la parcelle 5209 et ses membres avaient tenté de trouver une infrastructure répondant aux besoins de la population. Leurs questions seront donc abordées en commission.

Concernant les coûts des containers provisoires, **M. HUTZLI** indique ne pas retrouver les propos mentionnés par Mme TAGLIABUE dans le procès-verbal de février.

**M. MESOT** indique s'être également interrogé sur le renvoi du projet de la parcelle 5209 en commission des constructions plutôt qu'en construction d'aménagement du territoire et environnement. Après réflexion, la commission des constructions permettra une plus grande clarté sur les chiffres et les coûts de ce projet.

**M. ROBERT** remarque que ce type de sujet entraîne des divergences quant à la commission qu'il convient de mobiliser. C'est pourquoi, il milite pour que les commissions des constructions et d'aménagement du territoire et environnement fusionnent pour la prochaine législature. Il rappelle que M. PATEK, ancien Conseiller municipal, disait qu'un projet est d'abord envoyé en commission d'aménagement du territoire et environnement. En effet, celle-ci s'occupe des déclassements et des modifications de zone. Puis, lorsque des travaux doivent être effectués, la commission des constructions est mobilisée. Si des constructions demandant le dépôt d'une APA doivent avoir lieu sur la parcelle 5209, il convient de renvoyer le projet en commission des constructions. Le pire serait de renvoyer le sujet dans les deux commissions.

*L'entrée en matière est acceptée par 21 oui et 1 abstention.*

*Le renvoi en commission des constructions est accepté par 19 oui, 1 abstention et 2 non.*

*Le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement est refusé par 17 non, 3 oui et 2 abstentions.*

## **9. Questions et divers.**

Au nom du groupe PLR, **M. MONNAT** félicite les Socialistes-Vert.e.s pour leur excellente publication sur le bus 49 dans *La Lucarne*. Elle était claire, rationnelle et précise. Son rédacteur est plus clairvoyant quand il écrit sur la mobilité et l'écologie que quand il prend la plume pour traiter de la fiscalité et des finances. La qualité de son article est encore plus flagrante quand on le compare à une publication du même jour, déclarant, sur la même page, «NON à de nouvelles habitations sans transports publics performants» et «NON à une ligne de bus 49». Il est étrange qu'il soit possible de dire, en deux lignes, tout et son contraire.

**M. HUTZLI** déclare avoir été approché par des personnes intriguées par la plantation d'un arbre dans le parc de la Mouille.

**M. ROBERT** répond que des amis de la famille d'une personne inhumée dans le cimetière israélite souhaitait offrir un arbre en hommage à cette personne et que celui-

ci soit planté à Veyrier. La commune, qui a donné son accord, prévoyait de planter l'arbre offert. Il se renseignera dès le lendemain, lors d'une séance avec le responsable du service des routes et espaces verts.

**Mme BESSAT-MACCHI** communiquera les félicitations de M. MONNAT à M. PINGET, pour son excellent article dans *La Lucarne*. Elle remercie la commune pour l'installation de bancs devant la clinique, mais remarque que leur aménagement, les uns à la suite des autres, n'est pas propice à la convivialité. Elle demande donc s'il est possible d'installer quelques sièges en vis-à-vis, comme au parc de la Mouille.

**M. MESOT** remarque que Genève est secouée par les affaires de copinage. La FIVV y est sensible et a mis en place un système pour la location des appartements. Ainsi, il pense qu'il est important de relayer l'optimisation de l'efficacité et l'anonymisation du système de la FIVV à la presse. De plus, il propose l'installation d'une fontaine à eau pour les séances du Conseil municipal afin de mettre un terme aux bouteilles d'eau en plastique proposées dans cet hémicycle.

**M. JOUSSON** informe que la commission des Grands Esserts du 28 mai prochain est annulée.

**Mme BARRAS** remercie la commune d'avoir proposé le programme d'accompagnement d'économie d'énergie SIG-éco21 aux communiens. Elle en a elle-même profité et s'est entretenue avec un conseiller en énergie agréé qui lui a fourni de nombreuses informations utiles. Les SIG proposent également des calculs d'IDC pour les villas. Elle encourage les membres du Conseil municipal à profiter de ce programme.

**Mme DESARDOUIN** demande à M. MONNAT pourquoi le PLR a voté différemment de lui pour ce qui concerne le référendum lié au bus 49.

**M. MONNAT** répond que les membres d'un parti peuvent avoir une opinion différente du parti. C'est le propre du groupe PLR. Comme le Conseil municipal, dans lequel il intervient en tant que Conseiller municipal et chef de groupe, a voté majoritairement pour le financement, il s'est également prononcé en faveur de ce crédit.

## **10. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.**

L'élection a lieu au bulletin secret (23 CM présents).

**Mme Anne BATARDON** est élue Présidente par 20 voix, M. Fabrice SCHOCH, M. Olivier DUC et M. Joël JOUSSON obtiennent 1 voix.

*Applaudissements.*

**Mme Marielena GAUTROT** est élue Vice-présidente par 14 voix et 4 bulletins nuls, M. Cédric ZUFFEREY obtient 2 voix, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN, M. Max MÜLLER et M. Jean-Michel BALDIN obtiennent 1 voix.

*Applaudissements.*

**Mme Maude BESSAT-MACCHI** est élue Secrétaire par 21 voix, M. Yves MESOT et M. Florian BARRO obtiennent 1 voix.

*Applaudissements.*

**M. Christophe BUCHWALDER** est élu Vice-secrétaire par 21 voix, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN et M. Olivier DUC obtiennent 1 voix.

*Applaudissements.*

**M. Max MÜLLER** est élu Membre par 17 voix et 2 bulletins nuls, M. Charles HUTZLI obtient 2 voix, Mme Florianne MAYE et M. Olivier DUC obtiennent 1 voix.

*Applaudissements.*

**Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN** est élue Membre par 17 voix et 6 bulletins nuls.

*Applaudissements.*

**Mme TAGLIABUE** prononce le discours suivant : « Chers collègues, cher public. Voici quelques mots pour partager avec vous cette année de mairie teintée de moments joyeux, très joyeux et de moments de tristesse. Elle a bien commencé avec la fête du 1<sup>er</sup> août, lors de laquelle j'ai pu partager mon discours avec quelques représentants de notre jeunesse veyrite. Vous me connaissez et savez comme je tiens à mettre cette dernière en avant avec un programme culturel qui lui donne de la place et des lieux dans lesquels elle peut évoluer sereinement. N'oublions jamais que nos jeunes sont les adultes de demain et qu'il faut qu'ils se sentent concernés par notre société. Ensuite, pour la plus grande satisfaction des associations et des artisans présents, la Vogue s'est déroulée dans de bonnes conditions. En revanche, et bien que le lieu ait été particulièrement féérique grâce au travail remarquable du service des routes et espaces verts, notre traditionnel marché de Noël n'a pas eu la même saveur que les années précédentes, car nous venions de perdre notre cher collègue et ami M. Laurent BERNHEIM. Triste fin d'année 2023. L'année 2024 a commencé avec l'apéritif communal et la remise du Mérite qui a mis en lumière les qualités exceptionnelles de M. Jean-Denys DURIAUX, personnalité veyrite engagée depuis de nombreuses années dans plusieurs associations villageoises. J'aimerais relever les grandes qualités de toutes les personnes qui s'investissent bénévolement dans notre commune et sans lesquelles nous aurions peu de manifestations, de fêtes et de rencontres conviviales. Je suis très heureuse de terminer mon année de mairie avec une nouvelle manifestation « Bourgeons en Fête ». Comme le Champs des possibles, elle mettra en avant le développement durable avec un marché aux plantons, un vide-dressing, des ateliers en lien avec la nature et des concerts d'artistes locaux. De succulents plats et boissons confectionnés par des personnes sensibles aux produits de proximité, de saison et à une alimentation saine accompagneront ces activités. J'espère que vous serez nombreux à passer un moment, vendredi, samedi et dimanche, dans les alentours de l'ancienne salle communale. Pour terminer, je remercie le personnel communal pour son engagement pour les manifestations culturelles en augmentation constante et pour tous les projets de construction-

renovation initiés ou terminés. Ceux-ci sont nombreux et la préoccupation d'améliorer la sécurité et l'enveloppe énergétique de nos bâtiments est permanente. Cela signifie que, dans les années à venir, de nombreuses propositions animeront les débats ! Un grand merci également à Mme LIPAWSKY, secrétaire générale, notre pilier, qui, à n'importe quel moment et malgré quelques turbulences, est capable de répondre à toutes nos questions. Je souligne également l'ambiance très agréable qui règne dans cet hémicycle. Chacun peut s'y exprimer et y être respecté, malgré des idées parfois divergentes. Que tout cela continue ! Je passe le flambeau à mon cher collègue M. MARTIN et lui souhaite une magnifique année de mairie, même si celle-ci risque d'être plus animée, car nous arrivons gentiment en période d'élection !»

*Applaudissements.*

**Le président** prononce le discours suivant : «Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, chères et chers collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs. Nous sommes arrivés à la fin de ma dernière séance de présidence de cette assemblée. Un an a passé vite et ce fut une magnifique expérience. Je vous remercie de m'avoir donné la chance de présider nos séances de Conseil municipal. Grâce à vous qui savez respecter et laisser s'exprimer l'autre malgré les avis divergents, l'exercice a été aisé. J'ai également apprécié pouvoir représenter la commune lors des manifestations et des assemblées de société. J'aurais souhaité en faire plus, mais n'ai pas toujours pu me rendre disponible. En effet, il n'est pas toujours facile de gérer vie professionnelle, privée, politique et de représentation. Je garde un très bon souvenir du repas de l'escalade à l'EMS des Chataigners et des bons échanges que j'y ai eu avec le personnel et la direction. J'ai également pu mieux connaître des sociétés de notre commune, lors des assemblées. Elles permettent d'avoir des échanges constructifs et de constater que les problèmes sont souvent les mêmes : motiver les personnes à faire du bénévolat et à s'investir dans une société communale ; des activités tellement enrichissantes. Les discours sont toujours des moments forts. Celui du 1<sup>er</sup> août est, sans doute, le plus ardu à préparer, car, chaque année, des centaines sont prononcés et il n'est pas facile de rester dans le thème tout en essayant d'apporter un petit plus. Être Président du Conseil municipal, c'est aussi être un relais entre les Veyrites et la commune. J'ai été surpris du nombre de courriers reçus, certains tout à fait pertinents, d'autres s'apparentant plus à des querelles de voisinages. À chaque fois, il convient de se renseigner, de répondre au mieux aux propositions et interrogations des citoyens, et d'amener les sujets devant cette assemblée. Ce soir, j'aimerais rendre hommage à la formidable équipe de l'administration communale. Votre accueil lors de mes visites à la mairie, votre aide et vos conseils m'ont grandement facilité la tâche. Vous êtes une super équipe. J'adresse un merci tout particulier à Mme LIPAWSKY, pour son soutien durant cette année. Ses conseils et recadrages m'ont aidé à accomplir ma tâche au mieux. Merci à mes collègues du bureau qui m'ont épaulé durant ma présidence. Nous avons eu de belles discussions durant nos séances. Merci à vous, chers et chères collègues. Nos séances sont toujours aussi agréables et c'est un plaisir d'y participer, que cela soit en commission, en plénière ou au carnotzet. En revanche, la gestion de l'ordinateur pour les prises de paroles durant ces séances ne me manquera pas : un vrai calvaire. En tant que Président, il est parfois difficile et frustrant de ne pas pouvoir s'exprimer sur les sujets abordés et je me réjouis de redescendre du perchoir, afin de participer aux débats, pour la dernière année de législature. Je souhaite à notre

nouvelle Présidente, Mme BATARDON, beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. C'est une très belle expérience.»

*Applaudissements.*

**M. SCHOCH** prononce le discours suivant : «Au nom du groupe Veyrier-Ensemble, je me permets de prendre rapidement la parole pour adresser nos félicitations et remerciements à notre Maire, Mme TAGLIABUE, pour cette année de législature, durant laquelle elle a œuvré avec engagement, empathie et ouverture d'esprit, pour notre belle commune de Veyrier. Je salue également l'excellente prestation, tout au long de l'année écoulée, du Président du Conseil municipal, M. PAUTEX ! Bravo et merci ! La collaboration entre notre Maire et ses deux collègues du Conseil administratif, s'est, à nouveau, extrêmement bien déroulée et augure encore de belles perspectives pour l'année, et si j'ose, les années à venir ! Nous en profitons pour adresser nos meilleurs vœux de succès et de réussite à notre futur Maire, M. MARTIN, ainsi qu'à notre future Présidente du Conseil municipal, Mme BATARDON CHAVAZ.»

*Applaudissements.*

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire  
du Conseil municipal

Cédric Zufferey

Le président  
du Conseil municipal

Alain Pautex